

En otages dans leur propre maison

La grogne s'installe parmi les éducatrices en milieu familial

LE NOUVELLISTE | LE JEUDI 2 OCTOBRE 2008



Isabelle
Légaré

isabelle.legare@lenouvelliste.qc.ca

Louiseville — Pendant que le gouvernement annonce qu'il accélère la création de 18 000 nouvelles places subventionnées en services de garde, voilà que des éducatrices en milieu familial quittent le métier ou songent très sérieusement à le faire. Les exigences gouvernementales sont telles que ces travailleuses autonomes ont l'impression d'être prises en otages dans leur propre maison.

Présidente et directrice générale de l'Association des éducatrices en milieu familial du Québec (AÉMFQ), Nathalie D'Amours était de passage, plus tôt cette semaine, à Louiseville. Elle y a rencontré une cinquantaine de responsables de services de garde (RSG) de la région, des femmes visiblement mécontentes et découragées de la situation.

La porte-parole des 14 700 éducatrices en milieu familiale au Québec, dont 2500 sont membres de l'association, a récemment entrepris une tournée provinciale d'information. Ici comme ailleurs, les responsables des services de garde sont inquiètes. Elles se disent confrontées à deux choix déchirants: se conformer au modèle imposé par la ministre de la Famille, Michelle Courchesne, ou se retirer du réseau.

Selon Mme D'Amours, il y a urgence d'agir, sinon péril en la demeure. En 1997, au moment de la création des centres de la petite enfance, les services de garde en milieu familial constituaient



PHOTO: KRISTINE BUISSON

Présidente et directrice générale de l'Association des éducatrices en milieu familial du Québec, Nathalie D'Amours était de passage à Louiseville où elle a dressé un sombre portrait des nouvelles conditions de travail des 14 700 personnes, dont les 2500 membres, qu'elle représente.

87 % du réseau. En 2008, leurs éducatrices comblent 48 % des places offertes. Ce taux de participation devrait chuter à 42 % en 2010.

«Allons-nous accepter de nous éteindre?» demande Mme D'Amours. Favorable à un encadrement décent des services

«Durant les heures

d'ouverture de son

service de garde, une

éducatrice en milieu

familial n'a plus aucun

droit décisionnel»

de garde en milieu familial, elle critique vivement par contre les nouvelles règles du ministère de la Famille. Leurs conséquences sur les conditions de travail des RSG sont importantes.

Les sources de tension sont nombreuses. L'AÉMFQ en a particulièrement contre l'imposition d'un modèle gouvernemental pour tous les contrats de services qui devront être signés à compter du 1er novembre entre les éducatrices en milieu familial et le centre de la petite enfance agréé par la ministre à titre de bureau coordonnateur.

Selon Mme D'Amours, la garde subventionnée à 7 \$ par jour exigera dorénavant une obéissance absolue de la RSG au bureau coordonnateur qui, rappelle-t-elle, coordonne dans un territoire délimité les services de garde offerts par les éducatrices en milieu familial. «En plus d'assumer la complète administration de nos milieux de garde, le ministère alourdit ce qui nous reste de gestion. Durant les heures d'ouverture de son service de garde, une éducatrice en milieu familial n'a plus aucun droit décisionnel», affirme Mme D'Amours. •

Conditions de travail étouffantes

Louiseville (IL) — Invitée à expliquer le contenu de la prochaine entente de service entre les éducatrices en milieu familial et leur bureau coordonnateur respectif, la présidente et directrice générale de l'AÉMFQ, Nathalie D'Amours, n'hésite pas à parler de «nombreuses absurdités».

Exemples à l'appui, la porte-parole a précisé qu'une éducatrice devra demander la permission pour le moindre changement qu'elle souhaite apporter au niveau de son horaire, des con-

gés, lors du remplacement d'un enfant, si elle envisage d'ajouter ou de retirer un service, etc.

Tout y passe, y compris les ententes individuelles qui se négocient parfois entre les parents et l'éducatrice de leur enfant. Terminée l'époque, déclare Mme D'Amours, où le service de garde en milieu familial était reconnu et apprécié pour la flexibilité de ses responsables.

La présidente et directrice générale de l'AÉMFQ répète que les éducatrices doivent

aujourd'hui sacrifier leur autonomie chèrement acquise pour se soumettre aux conditions de garde «étouffantes» du ministère.

Prétextant que les RSG sont les victimes d'un manque de considération chronique, Mme D'Amours avise les parents que les exigences gouvernementales l'emportent aujourd'hui sur leurs propres besoins. Consciente que le modèle imposé par le ministère est une réponse aux différentes plaintes des parents à l'endroit d'éducatrices en milieu

familial, leur représentante ne croit pas que ces «quelques abus» méritent un tel affront au statut de travailleuses autonomes.

En prévision de l'assemblée générale du 25 octobre prochain, les membres de l'AÉMFQ sont présentement invités à répondre à un sondage sur d'éventuelles actions de mobilisation. Parmi les choix de réponses, on suggère le refus de signer l'entente, l'organisation de manifestations, la fermeture du service de garde ou son transfert vers le privé. •